

## Aviation

### **La sécurité aérienne n'est pas un jeu**

*Luxembourg, le 2 septembre 2024* – Dans une réponse à une question parlementaire datée au 22 août 2024, la Ministre luxembourgeoise de la mobilité et des travaux publics indique qu'elle envisage de mettre en œuvre le projet de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA) d'autoriser les vols commerciaux avec un seul pilote à partir de 2027, sans en avoir discuté avec les acteurs concernés.

Le LCGB est d'avis qu'une telle modification ne va pas rester sans impact sur la sécurité des équipages et des passagers. Et ce, notamment au regard de l'étude publiée en 2023 par l'European Cockpit Association (ECA) sur la fatigue des pilotes. Sur 6.900 pilotes interrogés, trois sur quatre ont connu au moins un épisode de micro-sommeil en vol.

Ainsi, l'AESA et les autorités nationales des Etats membres de l'Union européenne devraient prendre les mesures nécessaires pour garantir que les compagnies aériennes fournissent des systèmes efficaces de reporting sur la fatigue et gèrent correctement leurs risques de sécurité liés à la fatigue.

L'objectif premier des développements technologiques et réglementaires doit être non seulement de maintenir, mais aussi d'améliorer la sécurité aérienne. Cela est d'autant plus vrai compte tenu de la croissance attendue du trafic aérien après la crise, qui nécessite une amélioration constante du niveau de sécurité. Pour le LCGB, la sécurité aérienne assure également la durabilité de l'aviation luxembourgeoise.

Pourtant le projet de l'AESA est diamétralement opposé à ce constat et ne va certainement pas augmenter la sécurité aérienne. De ce fait, le gouvernement doit prendre ses responsabilités politiques dans ce dossier, et ce en étroite implication des acteurs du terrain concernés.

Ceci est d'autant plus nécessaire parce que le Luxembourg présente la situation particulière que l'Etat est actionnaire dans les compagnies aériennes luxembourgeoises Luxair et Cargolux. Avec l'expérience de l'accident du vol Luxair 9642 en 2002, le Luxembourg a une obligation morale de jouer un rôle prépondérant dans toute discussion européenne touchant à la sécurité aérienne.

**Contact :** **Paul DE ARAUJO, Secrétaire syndical**  
**GSM :** +352 691 733 002  
**E-mail :** [pdearaujo@lcgb.lu](mailto:pdearaujo@lcgb.lu)